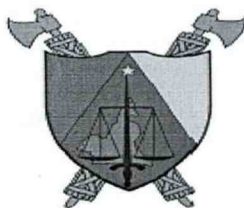


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
-:-:-:-:-
REGION DE L'ADAMAOUA
-:-:-:-:-
DEPARTEMENT DU FARO ET DEO
-:-:-:-:-
PREFECTURE DE TIGNERE
-:-:-:-:-
STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVES DES MARCHES
PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
-:-:-:-:-
ADAMAWA REGION
-:-:-:-:-
FARO AND DEO DIVISION
-:-:-:-:-
TIGNERE DIVISIONAL OFFICE
-:-:-:-:-
INTERNAL ADMINISTRATION
STRUCTURE OF PUBLIC CONTRACTS

DECISION N° D04 /D/H49/SIGAMP du 05 AOUT 2026

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ OBJET DE L'AVIS DE CONSULTATION N°002/AC/H49 /SIGAMP DU 06 JUILLET 2026 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE DU SOUS-PREFET DE GALIM-TIGNERE.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC EXERCICE 2026

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, MAITRE D'OUVRAGE
DELEGUE**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi cadre N°96/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics
- Vu** Le Décret N° 2023/189 du 06 Avril 2023 portant nomination de Monsieur EWANGO BUDU Ernest aux fonctions de Préfet du Département du Faro et Déo ;
- Vu** Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu** L'Arrêté N° conjoint N°0162/MINFOF/MINTP/MINMAP du 15 Décembre 2020 portant fixant les modalités d'utilisation du bois d'origine légale dans la commande publique ;
- Vu** La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'Application du Code des Marchés Publics;
- Vu** la circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026.

Considérant : L'AVIS DE CONSULTATION N°004/AC/H49 /SIGAMP DU 06 JUILLET 2026 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE DU SOUS-PREFET DE GALIM-TIGNERE.

Considérant : le Procès-Verbal N°06/PV/H49/CDPM de la séance d'examen dudit Dossier par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de Faro et Déo en date du 03 Août 2026.

considérant La lettre N°014/L/H49/CDPM du 04 Août 2026 du Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du Faro et Déo portant proposition d'attribution.

DECIDE :

Article 1^{er} : l'entreprise ci-après citée est retenue comme Attributaire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'Offres susmentionné :

N°	MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE	LIEU D'EXECUTION	ENTREPRISE	Montant TTC en FCFA lu lors du dépouillement	Montant TTC en FCFA Corrigé	Délai d'exécution	Observations
01	PREFET FARO ET DEO	TIGNERE	ABM ET FRERES	15 000 000	15 000 000	3 mois	Attributaire

Article 2: La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

Ampliatiions :

- MINMAP/YDE
- SP/TIG
- DDMAP/F&D
- ARMP/AD
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

Tignère, le 05 AOUT 2026
Le Préfet du Département du Faro et Déo
(Maitre d'Ouvrage Délégué)

Administrateur Civil Principal
Hors Echelle

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU FARO ET DEO

PREFECTURE DE TIGNERE

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVES DES MARCHES
PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

FARO AND DEO DIVISION

TIGNERE DIVISIONAL OFFICE

INTERNAL ADMINISTRATION
STRUCTURE OF PUBLIC CONTRACTS

COMMUNIQUE N° 004/C/H49 /SIGAMP DU 05 AOUT 2026.....
PORTANT PUBLICATION DE RESULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION N°004/AC/H49
/SIGAMP DU 06 Juillet 2026 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE
DU SOUS-PREFET DE GALIM-TIGNERE

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2026

Le Préfet du Département du Faro et Déo, autorité **contractante**, communique :

Par Décision N° 004/D/H49/SIGAMP du 05 AOUT 2026, l'entreprise indiquée dans le tableau ci-dessous a été retenue comme adjudicataire de la lettre commande relative à l'Avis d'Appel d'Offres suscité :

N°	ENTREPRISE	DESIGNATION DU PROJET	Montant TTC	Délai d'exécution
1	ETS ABM ET FRERES	POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE DU SOUS-PREFET DE GALIM-TIGNERE	15 000 000 F CFA	Trois (03) MOIS

Le mandataire de cette entreprise est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, à la **PREFECTURE de TIGNERE**, en vue de la souscription de son projet de la lettre commande. Passé ce délai le Maître d'Ouvrage Délégué se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Tignère, le 05 AOUT 2026

Ampliations :

- MINMAP/YDE
- SOUS-P/GT
- DDMAP/F&D
- ARMP/AD
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

Le Préfet du Département du Faro et Déo
(Maître d'Ouvrage Délégué),


Administrateur Civil Principal
Hors Echelle